

## POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

---



## Centre de la petite enfance du Bois Joli

---

Centre de la petite enfance du Bois Joli Inc.  
1200, Route des Rivières  
Lévis (Québec)  
G7A 2V4  
Tél.: 418-831-1231  
Courriel : [info@cpeboisjoli.ca](mailto:info@cpeboisjoli.ca)

# POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

## 1. Objectifs

Le présent document a été réalisé pour répondre aux questions des parents quant au retrait d'un enfant du service de garde lorsque celui-ci présente divers symptômes.

Selon les recommandations du ministère de la Famille, **l'état général de l'enfant et sa capacité à fonctionner dans les différentes activités et routines du service de garde sont des points de repère importants** pour décider ou non du retrait de l'enfant.

Au CPE, les membres du personnel du CPE sont les mieux placés pour analyser le bien-être de l'enfant malade et des autres enfants qui fréquentent le CPE. Il pourrait aussi à l'occasion consulter la clinique ou un médecin avant de décider d'exclure un enfant de son service.

Pour le bien-être de tous, nous souhaitons par cette politique, vous faire un rappel sur les moyens établis au CPE concernant la santé des enfants. Les objectifs d'une telle politique visent à :

- Assurer le bien-être des enfants.
- Protéger les autres personnes fréquentant le CPE.
- Offrir un environnement sain et adéquat aux enfants et au personnel.
- Répondre aux obligations de la Loi et du Règlement du Ministère ainsi qu'aux exigences de Santé publique.
- Assurer la qualité des services à son plus haut niveau.

## 2. Critères généraux d'exclusion

Afin de répondre à ces objectifs, dans certains cas, le personnel ou la direction peut refuser l'accès ou demander au parent de venir chercher son enfant dans une des situations suivantes :

- L'enfant fait de la fièvre. (*Voir guide de température en annexe*)
- Son état de santé l'empêche de participer aux activités habituelles du service de garde.
- Il nécessite des soins spéciaux importants de la part de l'éducatrice.
- L'enfant a de la difficulté à respirer.
- L'enfant a vomi deux fois ou plus à l'intérieur de 24 heures.
- La fréquence des selles de l'enfant est anormalement élevée et abondantes : L'enfant n'a pas le temps de se rendre à la salle de bain ou les selles débordent de la couche.
- L'enfant a une maladie contagieuse diagnostiquée par un médecin et ce dernier demande l'exclusion du service de garde.

Le parent qui a un doute sur la santé de l'enfant ou sur sa capacité à fréquenter le service de garde doit consulter une clinique médicale.

La plupart des médecins recommandent un retour 24 heures après le début d'un traitement antibiotiques. Une fois de plus, en cas de doute sur l'état de santé de l'enfant, mieux vaut consulter un médecin et spécifier qu'il fréquente un service de garde pour connaître l'option optimale pour tous.

Nous sommes conscients des problèmes d'organisation et des désagréments que ces situations peuvent occasionner pour les familles. **Nous devons agir ainsi afin d'offrir un milieu sain et adéquat aux enfants et au personnel en évitant la propagation de quelconque virus ou maladie.**

### 3. Responsabilités du CPE

Les comportements de l'enfant en lien avec son état général guident nos actions et nos interventions. En tout temps, le personnel s'engage à :

- Offrir les soins appropriés à l'enfant selon la gravité de son état (isolement, administration de médicament ou conduite à l'hôpital s'il y a lieu)
- Informer le parent de toutes situations particulières concernant la santé de son enfant.
- Informer le parent des maladies ou microbes que l'on retrouve au CPE lors d'un contexte épidémique (plus de 2 enfants dans le même groupe) en affichant des avis du Centre de santé et des services sociaux.
- Se référer à Info-Santé en cas de besoin.
- Tenir à jour les protocoles et les indications donnés par le CSSS.

### 4. Responsabilités des parents

La personne la mieux placée pour évaluer l'état de santé de l'enfant est son parent. Nous comptons sur leur collaboration afin de porter une attention particulière à ces directives. S'ils ont un doute sur la santé de leur enfant et sur sa capacité à fréquenter le service de garde, il est recommandé de le garder à la maison et d'informer le CPE **le plus rapidement possible.**

La collaboration des parents est ensuite nécessaire afin de :

- Remplir les informations essentielles sur la santé de l'enfant en début d'année lors de l'inscription.
- Informer le milieu de garde de l'enfant sur son état de santé au quotidien (prise de médicament, état général, sommeil, diarrhée, fièvre, etc.)
- Venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais lorsque demandé.
- Consulter un professionnel de la santé le plus rapidement possible lorsque nécessaire.
- Prévoir une personne à contacter si les parents ne sont pas rejoignables. (Il est de la responsabilité du parent de trouver une alternative concernant la garde de l'enfant exclu).
- Respecter la période d'exclusion de l'enfant lorsque demandé.

## 5. Information sur les principaux symptômes

Voici quelques exemples de symptômes ou de maladies qui nous obligent à prendre des mesures d'exclusion de l'enfant pour son bien-être et celui des autres enfants.

### 5.1 Fièvre

La fièvre est un symptôme à ne pas négliger car elle peut indiquer la présence d'une infection contagieuse. L'enfant fiévreux peut avoir besoin d'une attention particulière difficile à offrir au service de garde. Selon le protocole du Ministère de la Famille, l'acétaminophène peut être administré exclusivement pour atténuer la fièvre, par voie orale (goutte, sirop ou comprimé). Nous ne pouvons donc pas administrer l'acétaminophène à un enfant pour soulager une douleur quelconque ou en prévention à la suite d'un vaccin.

La température normale du corps varie entre 36,6 °C et 37,5°C (*Voir le guide de température en annexe*).

#### **Actions à poser si un enfant fait de la fièvre :**

- Nous informons les parents immédiatement et prenons le temps de valider que l'enfant n'a pas reçu d'acétaminophène à la maison pour éviter le surdosage. Nous demandons au parent de venir chercher son enfant le plus rapidement possible.
- Si les parents ont signé le formulaire d'autorisation d'administration d'acétaminophène, nous en donnons à l'enfant en respectant la posologie.
- Nous surveillons l'état de l'enfant en attendant l'arrivée de son parent.
- Si l'enfant a moins de 6 mois, l'enfant doit immédiatement quitter et consulter un médecin. Si les parents ne sont pas rejoignables, nous tenterons de rejoindre les personnes à contacter en cas d'urgence au dossier de l'enfant.

*À noter que l'administration de l'ibuprofène (ADVIL) ne peut pas se faire sans autorisation médicale et parentale.*

### 5.2 Symptômes de Gastro-Entérite

Il est nécessaire d'obtenir la collaboration des parents afin d'exclure votre enfant du CPE s'il présente un ou plusieurs des symptômes suivants :

- Si la diarrhée est accompagnée d'un vomissement ou plus, au cours des dernières 24h.
- Si l'enfant a vomi dans les dernières heures.
- Si l'enfant est déshydraté.
- Si ses selles sont trop abondantes pour être contenues dans sa couche ou si un enfant en sous-vêtements n'a pas le temps de se rendre à la salle de bain.
- Si la fréquence des selles est anormalement élevée.

- S'il présente du mucus ou du sang dans ses selles.
- Si son état général ne lui permet pas de participer aux activités du groupe.

#### Mesures d'exclusion

Si l'enfant présente l'un ou l'autre de ces symptômes, **nous demandons au parent de le garder à la maison et de nous aviser rapidement des symptômes présentés par l'enfant.** Généralement, les personnes malades demeurent contagieuses jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes.

L'enfant pourra réintégrer le CPE lorsqu'il n'aura pas vomi ou fait une diarrhée dans les derniers 24 heures si son état général lui permet de participer aux activités du groupe. Dans certains cas, le virus peut être très présent dans les selles jusqu'à deux semaines après le début de la maladie. Les enfants sont très vulnérables à ce type de virus.

### 5.3 Impétigo

L'impétigo est une maladie fréquente chez le jeune enfant. Il est causé par une bactérie parfois présente sur une peau saine. Il ne cause des problèmes que lorsqu'il y a une coupure, égratignure, piqûre de moustique ou varicelle. L'impétigo se traite par des antibiotiques et une visite chez le médecin est nécessaire.

#### Mesures d'exclusion

Pour éviter que la maladie se propage, l'enfant est exclu jusqu'à minimum 24 heures après le début du traitement antibiotique. Dès que le diagnostic est prononcé, il faut le CPE. L'état général de l'enfant doit lui permettre de suivre les activités du groupe.

### 5.4 Grippe

La grippe est une infection aiguë saisonnière très contagieuse que l'on peut prévenir par la vaccination. Elle est causée par le virus grippal de type A, B ou C. Les virus de type A sont les plus virulents. Des variations antigéniques importantes peuvent engendrer des épidémies ou des pandémies.

Le diagnostic de grippe est posé lorsqu'il y a présence de fièvre supérieure ou égale à 39 °C qui dure 3 à 4 jours, s'accompagnant de tous ou de mal de gorge, de myalgies, de fatigue ou de prostration. La période d'incubation est d'un à trois jours. La période de contagiosité est de 24 heures avant et jusqu'à 7 jours après le début des symptômes.

### **Mesures d'exclusion**

Lorsque l'enfant fait de la fièvre, lors d'une apparition soudaine de forte toux et/ou lorsque l'état général de l'enfant ne lui permet pas de suivre les activités du groupe.

## **5.5 Enfant ayant des symptômes d'infection respiratoire**

Les infections des voies respiratoires prennent souvent la forme d'un rhume ou d'une grippe : toux, perte du goût ou de l'odorat, écoulement nasal et congestion nasale. Sans faire de fièvre, l'enfant peut fréquenter le service de garde à condition que son état lui permet de participer aux activités du groupe.

### **Mesures d'exclusion**

Si l'enfant fait de la fièvre avant de se présenter au CPE, il doit rester à la maison. Il pourra réintégrer le milieu lorsqu'il ne fera plus de fièvre et que son état lui permettra de participer aux activités du groupe.

Si un enfant se met à faire de la fièvre au CPE, le protocole de la fièvre est enclenché. L'enfant devra retourner à la maison.

## **5.6 Pédiculose (Poux)**

Afin de limiter la propagation des poux, nous avons besoin de la collaboration de tous pour respecter les consignes suivantes :

- Le parent avise le milieu de garde le plus rapidement possible.
- Le parent vérifie la tête de son enfant ainsi que celles de toute la famille durant la période recommandée.
- Le parent effectue le traitement seulement si nécessaire (si présence de poux/lentes).
- Suivre les recommandations émises par la Santé Publique et les pharmaciens.
- Désinfecter les articles ou objets ayant été en contact avec la tête de l'enfant (taie d'oreiller, drap, chapeau, vêtements, etc.)

### **Mesures d'exclusion**

L'enfant est exclu du CPE dans les plus brefs délais si des poux vivants sont trouvés dans ses cheveux. Il est important de nous aviser durant tout le processus de l'état de la situation (présence de poux et/ou de lentes). L'enfant pourra réintégrer le milieu après le premier traitement.

## 5.7 Conjonctivite infectieuse

La conjonctivite infectieuse d'origine bactérienne est une maladie qui se répand très rapidement en milieu de garde. Très contagieuse, la conjonctivite exige des mesures d'hygiène strictes. Lorsque les yeux de l'enfant sont collés, gonflés, coulent ou sont rouge, il se peut que nous soyons en présence d'un cas de conjonctivite. Il est alors recommandé de consulter un pharmacien.

### Mesures d'exclusion

Il est important de suivre les recommandations des professionnels de la santé qui seront consultés. Dans le cas d'une conjonctivite infectieuse, l'enfant pourra réintégrer le CPE 24 heures après le début du traitement.

## 6. Médicaments

Nous ne pouvons administrer aucun médicament à un enfant sauf ceux prévus aux protocoles remplis lors de l'inscription de ce dernier. Si votre enfant a besoin d'un médicament, voici ce qui doit être remis au CPE :

- Une prescription médicale.
- Le contenant d'origine avec l'étiquette originale.
- Toutes les informations nécessaires concernant l'administration du médicament (formulaire à compléter par le parent et à remettre dans le dossier de l'enfant).
- L'autorisation parentale signée.

## 7. Mesures de prévention

Nous vous rappelons que les maladies infectieuses sont courantes en milieu de garde. Il est donc primordial d'appliquer certaines mesures de préventions dans le but de limiter la propagation des virus dans le milieu. En voici quelques exemples :

- Lavage des mains à l'arrivée et au départ du CPE.
- Désinfection des jouets.
- Renforcement des mesures d'hygiène lors d'évènements particuliers.
- Application de la présente politique.
- Informer les familles des différents virus ou maladies présents dans le milieu.

Au CPE, pendant nos activités quotidiennes, nous sensibilisons les enfants à intégrer des mesures d'hygiène essentielles afin de limiter la propagation dans le milieu :

- Lavage fréquent des mains.
- Utiliser une bonne technique pour se moucher

- Éternuer et tousser dans le pli du coude
- Éviter le partage d'objet personnel.

## **8. Conclusions**

Finalement, nous vous rappelons l'importance d'informer le CPE le plus rapidement possible de l'état de santé de votre enfant afin que nous puissions adopter les mesures qui s'imposent le plus rapidement possible. Un enfant malade peut avoir un impact sur tous les autres.

De plus amples renseignements et informations sont disponibles sur demande. Nous vous invitons à communiquer avec la direction pour obtenir des informations supplémentaires en cas de besoin.



## Annexe

Valeurs à partir desquelles il y a présence de fièvre selon les voies utilisées :

Voie utilisée pour la prise de température	Valeurs en degrés Celsius (°C) à partir desquelles on considère qu'un enfant fait de la fièvre
Orale	38 °C et plus
Rectale	38,5 °C et plus
Tympanique	38,5 °C et plus
Axillaire	37,5 °C et plus

Tableau de conversion des températures

F	C		F	C
98,0	36,7		101,6	38,7
98,2	36,8		101,8	38,8
98,4	36,9		102,0	38,9
98,6	37,0		102,2	39,0
98,8	37,1		102,4	39,1
99,0	37,2		102,6	39,2
99,2	37,3		102,8	39,3
99,4	37,4		103,0	39,4
99,6	37,5		103,2	39,5
99,8	37,7		103,4	39,7
100,0	37,8		103,6	39,8
100,2	37,9		103,8	39,9
100,4	38,0		104,0	40,0
100,6	38,1		104,2	40,1
100,8	38,2		104,4	40,2
101,0	38,3		104,6	40,3
101,2	38,4		104,8	40,4
101,4	38,5		105,0	40,5